



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kirghizistan

Question écrite n° 73385

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme au Kirghizistan. Ainsi, les autorités kirghizes ont mis en place une répression systématique des opposants islamistes appartenant à des formations interdites par le pouvoir. De même, au cours de manifestations contre le Gouvernement en place, de nombreuses personnes, parmi lesquelles des femmes et des enfants, ont été prises pour cibles et rouées de coups. Il demande donc, au sujet de ces interventions des forces de l'ordre, des informations complémentaires, ainsi que son sentiment sur la situation globale des droits de l'homme dans cet Etat.

Texte de la réponse

La France est attentive à la situation en matière de droits de l'homme au Kirghizistan à la lumière notamment des témoignages émanant de représentants de la société civile de ce pays. Le président du Comité kirghiz des droits de l'homme, M. Ramazan Dyryldaev, a ainsi été reçu par les services concernés du ministère des affaires étrangères à l'occasion de ses passages en France. Le Kirghizistan a longtemps fait figure de « Suisse » de l'Asie centrale du fait de l'attitude comparativement ouverte et tolérante du pouvoir, qui a permis la floraison d'une société civile dynamique et diversifiée, contrastant avec les pratiques répressives en vigueur dans certains pays voisins. Toutefois, cette situation privilégiée au regard des droits de l'homme a connu au cours des dernières années une nette dégradation liée au durcissement du pouvoir face à l'apparition d'une opposition politique plus pugnace et bénéficiant d'une audience croissante au sein d'une population confrontée à une paupérisation rampante. Rempportées par le président Akaev, les élections présidentielles d'octobre 2000 ont donné lieu à de graves irrégularités que la France, comme ses partenaires de l'Union européenne, a condamnées. Des procès politiques ont été intentés aux dirigeants les plus en vue de l'opposition (l'ancien vice-président Félix Koulov et, plus récemment, M. Beknazârôv, président de la commission des lois de l'Assemblée législative kirghize). Les conditions de détention de ces personnalités et les interrogations concernant les procédures judiciaires engagées à leur encontre ont conduit l'Union européenne et l'OSCE à intervenir en leur faveur auprès des autorités kirghizes. Le Kirghizistan est en outre confronté depuis 1998 à la montée d'une contestation islamiste radicale, qui s'incarne principalement dans deux mouvements : le Mouvement islamiste d'Ouzbékistan (MIO), auteur d'incursions régulières en territoire kirghize en 1999 et 2000, et le Hizb-u-Takhrir, qui partage avec le MIO l'objectif de renverser les Etats laïcs d'Asie centrale, mais récuse, contrairement à celui-ci, l'usage de la violence. Dotés d'une réelle capacité de nuisance, ces mouvements ont été, au moins provisoirement, affaiblis par la défaite de leurs protecteurs taleban. Le Kirghizistan n'en offre pas moins un terrain favorable à leur résurgence compte tenu de l'acuité des frustrations de la population et de l'inadaptation de l'outil de défense et des services de police face aux nouveaux défis (terrorisme islamiste, trafic de drogues, criminalité organisée, corruption), à laquelle sont imputables les regrettables débordements des forces de l'ordre qui ont pu être constatés. La politique de la France à l'égard des Etats d'Asie centrale vise à consolider la stabilité et à promouvoir le développement économique de cette région. Elle repose sur la conviction que l'Union européenne doit être plus présente, plus ambitieuse et plus active en Asie centrale et qu'elle doit à cet effet se

doter d'outils mieux adaptés aux défis les plus aigus (réforme de l'Etat et de l'administration, formation, santé, lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et le crime organisé). Les événements du 11 septembre ont mis en évidence l'importance de l'Asie centrale dans l'équation afghane, ainsi que la vulnérabilité de ces pays devant la menace terroriste. Ils ont également révélé l'intérêt marqué des dirigeants comme des opinions de ces pays pour une coopération forte dans le domaine de la lutte anti-terroriste et mis en lumière les grandes attentes suscitées par l'implication accrue des Etats-Unis et des principaux pays de l'Union européenne en Afghanistan et dans les pays limitrophes. La France a joué dans ce domaine un rôle moteur tant aux Nations unies et au sein de l'Union européenne que dans ses contacts bilatéraux avec les pays d'Asie centrale. Elle a conclu avec le Tadjikistan et avec le Kirghizstan des accords autorisant le stationnement de forces françaises dans le cadre de la coalition internationale contre le terrorisme. Loin de remettre en cause les valeurs sur lesquelles reposent les relations de la France avec les pays d'Asie centrale, cet engagement renforcé s'accompagne d'un message clair et cohérent en faveur de l'accélération des réformes, du respect des normes démocratiques et des libertés fondamentales. La France souhaite approfondir son dialogue politique et développer sa coopération avec le Kirghizstan. L'approfondissement des relations entre la France et le Kirghizstan correspond aux intérêts des deux pays et ne peut que contribuer à faire avancer la cause de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, tout en combattant les risques que représente le fondamentalisme.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73385

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1019

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2299